

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du samedi 09 novembre 2024

Le samedi 09 novembre 2024 à 10h35, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Madame Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

Membres du bureau de l'APE 2023-2024 présents :

Natacha SARAKA (Présidente – membre sortant) – Benjamin MIQUEL (Trésorier – membre sortant) – Yesse ZIMA EBAYARD (Secrétaire) - Laurence MBOUNGANI NGOUEKE (Secrétaire adjointe) – Camille MBA NGUEMA (membre sortant) - Moussa OWONDAULT BERRE (membre sortant) - Xaviera SANDZOU NZAMBA – Cyril NGOUA.

Membres du bureau de l'APE 2023-2024 excusés :

Monsieur Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE – Madame Sandra NGARI, Trésorière adjointe de l'APE - Monsieur Styve AMBENGAT – Madame Tina LBOUSSI ALIBALAH.

Madame Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente de l'APE aux côtés de :

- Monsieur Benjamin MIQUEL, Trésorier de l'APE
- Madame Yesse ZIMA EBAYARD, Secrétaire de séance (assistée de Madame Orllina Cheryl MBANG MVOLA, Secrétaire permanente de l'APE)
- Madame Laurence MBOUNGANI NGOUEKE, Secrétaire adjointe de l'APE
- Monsieur Camille MBA NGUEMA
- Monsieur Moussa OWONDAULT BERRE

Invités :

Son Excellence Monsieur Fabrice MAURIES, Ambassadeur de France au Gabon - Madame Annabelle AVERTY, Consule Générale de France au Gabon – Monsieur Didier LESPINAS, Conseiller des français à l'étranger, Monsieur Yves MERCIER, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France – Madame Marie HERRISE, Attachée de coopération éducative et linguistique de l'Ambassade de France - Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur du Lycée Blaise Pascal – Madame Valérie LAUPA, Proviseur adjointe du Lycée Blaise Pascal.

LA

BY

Assiste également à la réunion, Madame Nathalie BRUNET, Directeur Administratif et Financier du Lycée Blaise Pascal.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et la Secrétaire de séance ayant permis de constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE I RP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1^{er} des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Ouvrant la séance, la Présidente adresse un mot de bienvenue à l'assistance et rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du Lycée et l'Association des Parents d'Elèves aux nouveaux membres ;
- 2) Entendre le rapport moral du Bureau ;
- 3) Se fixer des objectifs entrant dans le cadre de ses compétences pour l'année scolaire en cours ;
- 4) Divers ;
- 5) Procéder au renouvellement du mandat des membres sortants ou à leur remplacement.

1) **Présentation du Lycée et de l'Association des Parents d'Elèves aux nouveaux membres**

La Présidente, Madame Natacha SARAKA prenant la parole, précise que :

- l'APE est une association à but non lucratif régie par la loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations en République Gabonaise ;
- tous les parents d'élèves sont membres actifs de l'APE ;
- les statuts de l'APE sont accessibles sur le site internet du Lycée ;
- l'AEFE est représentée au Gabon par l'Ambassade de France et placée sous l'autorité du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (COCAC). Elle nomme le Proviseur, le Proviseur adjoint, et le Directeur Administratif et Financier du Lycée conformément aux stipulations de l'article 5 de la convention AEFE ;
- l'établissement est géré par un Comité de Gestion conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention AEFE ;
- le Comité exécutif (COMEX) du Bureau de l'APE se réunit chaque semaine en fonction de l'opportunité des sujets où une décision urgente est à prendre (article 11 des statuts de l'APE) ;
- l'APE investit, entretient, achète et met à la disposition du Proviseur le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ;
- le budget de fonctionnement de l'APE pour l'année civile 2024 est fixé à 4,9 milliards de F CFA ;
- le Lycée compte 101 enseignants et 1 156 élèves ;
- les taux de réussite aux examens de l'année scolaire 2023-2024 sont les suivants :
 - Diplôme National du Brevet : 98,30% avec 82,95% de mentions ;
 - Baccalauréat Général : 100% avec 71,42% de mentions ;
 - Baccalauréat Technologique : 100% avec 73,08% de mentions.
- le Secrétariat permanent du Bureau de l'APE est assuré par Madame Orllina Cheryl MBANG MVOLA.



Son Excellence Monsieur Fabrice MAURIES prend la parole. Il relève la qualité des infrastructures et de la tenue de l'établissement, ainsi que la qualité du suivi pédagogique.

2) Présentation du rapport moral du Bureau

La Présidente présente succinctement les commissions du Bureau de l'APE et demande aux responsables desdites commissions de présenter leurs activités.

La Commission Finances, présidée par Monsieur Benjamin MIQUEL a eu la charge d'amender le règlement financier et de rédiger la procédure caisse.

Elle assure, notamment, le suivi du recouvrement des frais d'écolage et de la maîtrise des charges budgétaires, la mise en œuvre des modalités d'application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système Comptable des entités à but non lucratif ; ainsi que la passation de la DAF.

La Commission Juridique et Sociale présidée par Madame Xaviera SANDZOU NZAMBA, assure, notamment, le dialogue social avec les représentants du personnel, le processus de recrutement du personnel local et sa formation, le suivi de la Gestion des Ressources Humaines et du Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST) ; le suivi des contentieux et la conformité.

La Commission Communication et RSE a accompagné la Direction du lycée dans la certification au label EFE3D (Établissement Français à l'Étranger en Démarche de Développement Durable). Cette commission a également la charge de rédiger et de publier l'Infolettre, d'organiser des permanences de l'APE à destination de tous les parents d'élèves.

La Présidente prenant la parole précise que la Bourse d'Excellence, initiative dont à la charge la Commission Communication et RSE, mise en place depuis trois (3) années, a comme critère de sélection principal "l'excellence". Les deux (2) dernières éditions n'ayant pas porté leur fruit et il n'y a pas de lauréat depuis deux (2) années consécutives.

La Commission Vie Scolaire présidée par Madame Yesse ZIMA EBEYARD a assuré, notamment, l'automatisation de la cafétéria et le suivi de l'application de la nouvelle tarification ainsi que l'accompagnement de la Direction de l'établissement dans l'organisation des voyages scolaires.

La Commission Qualité & Procédures présidée par Monsieur SEMERY assure la centralisation de la documentation interne ainsi que les travaux de mise à jour des procédures et instructions.

La Commission Stratégie présidée par Madame Yesse ZIMA EBEYARD, a été créée au cours de l'année 2023 sur recommandation de l'AEFE, afin d'assurer la préparation du Plan de Développement de l'établissement avec la Direction de l'établissement et le suivi du renouvellement de l'homologation.

La Commission Travaux, Sécurité et Informatique présidée par Monsieur Styve AMBENGAT, représenté par Monsieur Benjamin MIQUEL. Cette commission assure avec la direction de l'établissement la gestion de différents appels d'offres notamment pour la téléphonie IP (clôturée) et pour la prestation de nettoyage des locaux du lycée. Elle assure également le suivi des travaux d'amélioration et de sécurisation des infrastructures, du maintien des infrastructures informatiques, des activités de maintenance ainsi que la certification des installations notamment du mur d'escalade.

Monsieur MIQUEL rappelle le coût des principaux travaux réalisés durant l'année 2024, à savoir :

- réaménagement bâtiment administratif: 8,6 millions FCFA
- rénovation du chéneau du Bâtiment E : 6 millions FCFA
- peinture de sol autour du BAT A : 2,6 millions FCFA



- installation de 2 caméras supplémentaires : 1.374.000 FCFA
- renouvellement Licence Antivirus KASPERSKY: 8.131.865 FCFA
- formation des enseignants et certification du mur d'escalade: 3.502.810 FCFA
- travaux Cafeteria : 29,6 millions FCFA

3) Fixation des objectifs entrant dans le cadre de ses compétences pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur Benjamin MIQUEL présente les objectifs de l'APE pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi qu'il suit :

- la poursuite de la sécurisation financière de l'établissement ;
- l'accompagnement de la Direction sur les projets pédagogiques ;
- la poursuite du dialogue social ;
- la poursuite de la sécurisation des engagements contractuels de l'établissement ;
- l'amélioration de l'offre de formation du personnel ;
- l'amélioration de la prévention des risques professionnels ;
- la poursuite des travaux d'amélioration et de sécurisation des infrastructures ;
- la contribution à l'amélioration de l'offre de restauration ;
- l'accompagnement de la Direction de l'établissement dans la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ;
- la poursuite de l'amélioration des infrastructures informatiques ;
- l'accompagnement de la Direction de l'établissement dans la certification E3D (niveau 1/3 à ce jour) ;
- la consolidation des procédures internes ;
- le maintien du dialogue avec l'ensemble des acteurs en lien avec l'APE (permanences, infolettres, etc.).

Consécutivement aux présentations ci-avant, des membres présents à l'Assemblée souhaitent avoir des précisions concernant :

a. Les critères d'obtention de la Bourse d'Excellence de l'APE

La Présidente rappelle que pour être éligible à la Bourse d'Excellence, il faut :

- être de nationalité gabonaise ;
- avoir moins de dix-sept (17) ans ;
- suivre un cursus dans un établissement public gabonais ;
- être en classe de 3^{ème} et avoir obtenu au minimum une moyenne générale de 14/20 sur tout le cursus.

Chaque année un appel à candidature est fait auprès des chefs d'établissements publics gabonais afin qu'ils présentent leurs meilleurs candidats.

Ensuite, la Commission Communication et RSE procède à la vérification de chaque dossier.

À l'issue de la vérification, un test de positionnement est réalisé, puis chaque candidat retenu est reçu en entretien par la Direction et Commission Communication et RSE, qui les sélectionnent en fonction des critères précités.

Il est rappelé que les frais de scolarité, l'uniforme et les fournitures des lauréats de la Bourse d'Excellence sont entièrement couverts par l'APE.

b. Les critères d'obtention de la Bourse d'études post-bac

Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur du Lycée Blaise Pascal précise que la Bourse d'études post-bac de l'AEFE, France Excellence Major est un programme de bourses d'excellence (porté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec l'AEFE et Campus France), qui offre l'opportunité aux meilleurs élèves non-français scolarisés en terminale dans le réseau des lycées français du monde, de suivre un cursus de haut niveau dans l'enseignement supérieur français.

La qualité des résultats scolaires et l'obtention du baccalauréat avec la mention "Très Bien", un projet d'orientation cohérent, l'implication dans la vie de l'établissement ou dans des activités extra-scolaires et enfin la motivation pour des études supérieures exigeantes en France, constituent les axes de classement des candidates et candidats.

Monsieur STEPHAN rappelle que pour la session 2024 de la Bourse France excellence Major, deux élèves du lycée sont lauréates.

c. L'octroi d'une subvention à l'APE et la prise en charge des salaires du personnel détaché

La Présidente donne la parole à Monsieur Yves MERCIER, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France qui précise que les établissements en gestion directe sont différents des établissements conventionnés et des établissements partenaires. Il rappelle que :

- Le lycée Blaise Pascal de Libreville est un établissement conventionné par l'AEFE.
- Le lycée Blaise Pascal de Libreville ne perçoit pas de subvention de l'AEFE ;
- L'AEFE prend en charge la totalité de la rémunération des membres de la direction et contribue à la rémunération du personnel détaché au sein du lycée ;
- L'AEFE règle directement les salaires aux personnels détachés et l'APE rembourse l'AEFE à hauteur de la répartition arrêtée.

d. La prise en charge de la formation des enseignants

Monsieur MERCIER indique que la formation du personnel enseignant du lycée est assurée par l'IRF (Institut Régional de Formation) de Lomé.

Depuis 2023, l'AEFE a déployé 16 IRF, chacun couvrant une zone. L'IRF de Lomé porte, structure et coordonne les dispositifs de formation à destination de tous les personnels et en particulier des enseignants, des établissements de la Zone Afrique Centrale.

e. L'évolution de la convention avec AEFE

Monsieur MERCIER indique qu'il y a trois statuts d'établissements homologués :

- les établissements en gestion directe (EGD)
- les établissements conventionnés
- les établissements partenaires

Il rappelle que le Lycée Blaise Pascal n'est pas un établissement partenaire, mais un établissement conventionné.

Madame SARAKA précise que pour l'heure le lycée Blaise Pascal de Libreville n'a pas vocation à changer son statut.

BM

MA

4) Divers

Cafétéria :

La Présidente rappelle que durant l'année scolaire, une cantine fonctionne au sein du lycée. Ce service est destiné aux élèves scolarisés ainsi qu'aux personnels.

Les élèves peuvent également apporter leurs propres repas et le réchauffer en utilisant les fours à Micro-ondes mis à disposition.

Elle évoque les horaires, les prix appliqués, la possibilité pour chaque parent de contrôler les consommations via Eduka et ajoute que le menu proposé chaque semaine est consultable sur le site internet du lycée. Par ailleurs pour des raisons d'équilibre alimentaire et de santé, la décision a été prise d'arrêter la vente de sodas.

Madame Nathalie BRUNET, Directrice Administrative et Financière du Lycée, précise que les menus sont conçus par le personnel de la cafétéria, en fonction des approvisionnements, tout en veillant à l'équilibre des repas proposés.

Monsieur Bruno STEPHAN prend la parole pour préciser les contours des régimes des élèves du lycée (externe ou demi-pensionnaire), notamment les conditions de sortie des élèves externe et le transfert de responsabilité à la famille dès lors que l'élève sort pendant la pause méridienne. Il invite à nouveau chaque parent à prendre connaissance du règlement intérieur amendé, en vigueur depuis la rentrée de septembre 2024.

Responsabilité aux abords de l'établissement :

La Présidente souligne l'importance d'être vigilants quant aux risques auxquels s'exposent les enfants lorsqu'ils sortent de l'enceinte de l'établissement (notamment pour fréquenter les commerces aux alentours). Elle rappelle que dès lors qu'ils quittent le lycée ils ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement.

Règlement financier :

Il est rappelé que le règlement financier a été amendé et qu'il :

- a été envoyé via Pronote au début de l'année ;
- est disponible sur le site internet du lycée ;
- est affiché au niveau de la caisse.

5) Renouvellement des mandats des membres sortant ou leur remplacement

La Présidente rappelle que quatre (4) mandats au sein du Bureau de l'APE sont à pourvoir, consécutivement à l'arrivée à échéance des mandats de :

- M. MBA NGUEMA Camille
- M. MIQUEL Benjamin
- M. OWONDAULT BERRE Moussa
- Mme SARAKA Natacha

Elle présente notamment la Charte éthique de l'APE et les principes de celle-ci, à savoir "neutralité – intégrité – confidentialité".

Elle rappelle que pour les quatre (4) postes à pourvoir, onze (11) candidats sont en lice. Ensuite, les onze (11) candidats à l'élection se présentent dans l'ordre alphabétique :

- ABELOKO Sayid
- DELORT Georges
- DIARRA OYOUBI ép. ENGOUMA
- IKAPI Prisca (absente en début de séance)
- MIQUEL Benjamin
- MVE NGAMAMBA André-Marie
- NDONG Michel Sédrigue
- NGAYIS Alban Hervé
- RAVOUNGOU Cisco Boris (absent)
- SARAKA Natacha
- TRAORE MANTION Dogninnan

Les candidats s'étant individuellement présentés, l'Assemblée procède au vote.

Il est ensuite procédé, immédiatement et publiquement, au décompte des bulletins comme suit :

	Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls
Election des nouveaux membres du Bureau	108	0	0

Présentation des résultats :

NOM du candidat	Nombre de voix	Classement
Sayid ABELOKO	11 voix	8
Georges DELORT	25 voix	5
Hairy Anaïs DIARRA OYOUBI épse ENGOUMA	93 voix	1^{er} ex æquo
Prisca IKAPI	32 voix *	4 ex æquo*
Benjamin MIQUEL	93 voix	1^{er} ex æquo
André-Marie MVE NGAMAMBA	19 voix	6
Michel Sedrigue NDONG	10 voix	9
Alban Hervé NGAYIS	12 voix	7
Cisco-Boris RAVOUNGOU	0 voix	10
Natacha SARAKA	87 voix	3
Dogninnan TRAORE MANTION	32 voix *	4 ex æquo*

Départage des candidats ex æquo :

Suivant l'avis unanime des membres présents à l'Assemblée Générale, un second vote est organisé immédiatement pour départager les deux candidats ex æquo, à savoir Monsieur Dogninnan TRAORE MANTION et Madame Prisca IKAPI.

54

MA

Il est ensuite procédé, immédiatement et publiquement, au décompte des bulletins comme suit :

	Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls
Election des nouveaux membres du Bureau. Départage des deux candidats pour le quatrième poste	35	0	0

Présentation des résultats :

NOM du candidat	Nombre de voix	Classement
Dogninnan TRAORE MANTION	22 voix	1
Prisca IKAPI	13 voix	2

Consécutivement au décompte des voix, les quatre (4) membres élus au Bureau de l'APE sont :

- Mme DIARRA OYOUBI ép. ENGOUMA
- M. MIQUEL Benjamin
- Mme SARAKA Natacha
- M. TRAORE MANTION Dogninnan

La Présidente félicite les élus et remercie vivement les membres sortants pour leur implication dans les projets de l'APE et pour le travail accompli.

Le nouveau Bureau de l'APE se réunira le lundi 11 novembre 2024 à 17 heures au sein de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 14 heures et invite l'assistance à l'apéritif organisé dans la salle attenante.

Natacha SARAKA



Yesse ZIMA EBAYARD